

Résolution de l'Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève du 29 septembre 2026

L'Assemblée générale a pris connaissance du projet de budget et de l'avancement des négociations entre les organisations représentatives du personnel (Commission du personnel de la Ville de Genève-CP Ville, SIT et SSP) et le Conseil administratif (CA).

1. Projet de budget 2027

L'Assemblée générale a pris connaissance du projet de budget 2027. Elle approuve le respect des mécanismes salariaux, annuités et indexation, et renouvellera ses actions de lutte comme en 2025 si d'aventure le Conseil municipal devait s'y attaquer. Elle constate avec satisfaction la poursuite de la politique de création de nouvelles places en crèche. Elle reste vigilante quant au non-renouvellement de certains départs à la retraite et de postes vacants, en demandant au CA un bilan de son impact en fin d'année.

2. Modification de l'art. 108 du Statut du personnel et création du règlement en matière de gestion du personnel en cas de nécessité et de situation particulière

L'Assemblée générale a pris connaissance de l'état des négociations et du désaccord qui persiste sur la mise en œuvre de ce règlement lors d'un état de nécessité qui est constitué de circonstances propres à des situations non imputables à la Ville de Genève et qui implique la mise en action de l'ORCOC pouvant amener à la suspension des droits du personnel jusqu'à 1 an et lors de situations particulières, qui à ce stade ne sont pas clairement définies et ne devraient pas faire l'objet de mesures dérogatoires urgentes. L'Assemblée a également pris note que le CA doit transmettre une nouvelle version du règlement sous la forme d'un tableau faisant figurer les divergences qui subsistent, et les nouvelles propositions. Elle demande la poursuite des négociations, notamment en clarifiant la notion de situation particulière en l'excluant du recours possible à des mesures dérogatoires urgentes.

3. Négociations sur le règlement de la gestion des absences pour cause d'atteinte à la santé

L'Assemblée générale a pris connaissance que les négociations prévoient la modification du Statut et du Regap, ainsi que la création d'un règlement sur la gestion des absences et d'un règlement sur la reconversion professionnelle. Aucun accord n'ayant été trouvé, le CA a envoyé une proposition au Conseil municipal le 5 novembre 2025 qui l'a renvoyé pour examen à la commission des finances. Les-coprésident-e-s de la CP et les syndicats ont été auditionnés séparément et depuis, aucune nouvelle. Le règlement sur les absences prévoit la suppression de la mobilité, la suppression de l'annuité à partir de 6 mois d'absence, la réduction des vacances à partir de 90 jours au lieu de 120. En cas d'inaptitude à retrouver son poste, à partir de 18 mois, l'obligation de postuler pour des postes mis au concours au sein de la Ville de Genève, avec 4 mois d'essai, et si engagement dans une classe inférieure, le salaire est revu à la baisse. Passé les 20 mois, plus rien n'est entrepris. Le règlement sur la reconversion professionnelle est prévu seulement pour les personnes dont les rapports sont résiliés. Nous souhaitons que le CM renvoie la copie au Conseil administratif pour que les négociations aboutissent à un accord.

4. Externalisation du personnel municipal du Grand Théâtre vers la Fondation

L'Assemblée générale a pris connaissance avec inquiétude de l'état d'avancement des négociations sur le futur statut du personnel et le REGAP, le dépôt prématuré par le conseil administratif d'une proposition de résolution au conseil municipal (PR-1764), malgré la persistance de nombreux désaccords et des règlements d'application non encore traités. Ce statut du personnel, s'il est adopté tel quel, contient des reculs en matière de protection du personnel actuellement sous contrat Ville de Genève (protection contre le licenciement et indemnisation en cas de maladie et d'accident, notamment). Par ailleurs, de nombreux reculs et des péjorations pour tout le personnel engagé à la suite de l'entrée en vigueur de ce nouveau statut du personnel (augmentation de la durée du travail, perte de protection contre le licenciement et indemnités diverses, inégalité de traitement entre les différentes catégories de personnel,

notamment). L'Assemblée générale exige le maintien des droits acquis pour le personnel transféré de la Ville de Genève et l'égalité de traitement entre toutes les catégories de personnel. L'examen du PR-1764 doit être suspendu jusqu'à l'aboutissement des négociations entre les parties dans le respect du partenariat social. Pas de réforme sans moyens !

5. Art. 34 et 99 du Statut, règlement du comité de préavis en matière de licenciement

Concernant ce projet du CA, trop de points non éclaircis restent présents depuis la dernière séance de négociations en novembre 2025. En particulier, le fait de remplacer l'enquête administrative par un comité en matière de licenciement laisse moins facilement la possibilité à l'employé.e de faire valoir ses droits à une enquête approfondie et affaiblit la protection contre le licenciement. Le fait d'avoir également une personne externe à l'administration dans ce comité de préavis constitue une porte ouverte aux externalisations. Nous demandons donc le statu quo de la situation actuelle et l'abandon de ce comité de préavis en matière de licenciement.

6. Grève féministe du care du 14 juin 2027

L'Assemblée générale a pris connaissance de l'organisation d'une Grève féministe du care pour le 14 juin 2027. Parce que ce qui permet à la société de tenir — prendre soin, nourrir, écouter, nettoyer, accompagner, soigner, enseigner, réparer, soutenir, protéger — est invisibilisé, sous-payé, réalisé gratuitement ou n'est tout simplement pas considéré comme du travail. Un groupe de travail est mis sur pied en vue d'établir un cahier de revendications actualisé destiné à la Ville de Genève. Le personnel intéressé à contribuer à son élaboration et à participer à l'organisation de la grève féministe du care est le bienvenu.

Le personnel et leurs organisations représentatives restent en alerte sur la poursuite des négociations en cours et sur l'établissement du budget pour 2027. Une nouvelle assemblée générale sera convoquée dès que nécessaire pour informer le personnel et décider des actions à entreprendre.

Merci d'afficher cette Résolution sur les panneaux prévus à cet effet dans votre service et de la distribuer au personnel ne disposant pas d'accès informatique